



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 novembre 2024
LYCEE PROFESSIONNEL A. ESCOFFIER CAGNES-SUR-MER

Etaient présents :

Chantal Martucci, Michelle Mosnier, Jean-Marie Lasoret, Dominique Save-Guyot, Gabrièle Rau, Jean Moreau, Jean-Marc Gustave, Claude Francart, Patrick Funel, Gérald Clement, Michelle Messin et Alberto Bendelac.

Etaient excusés :

Marie-Thérèse REBAT.

1. - Adoption du PV du CA du 23 mai 2024 maison des associations NICE Garibaldi

Le procès-verbal du CA du 23 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

2. - Tour de table sur la rentrée dans chaque secteur ou délégation : les forums, Mouans-Sartoux, point sur les recrues potentielles.

CANNES : Tout va bien, 6 DDEN sont présents. Une nouvelle recrue potentielle lors du festival du livre à MOUANS-SARTOUX n'a pas donné suite. Chantal MARTUCCI vérifiera l'adresse et Claude FRAN CART contactera cette personne.

GRASSE : Michelle MESSIN a transmis les dossiers de candidature aux personnes concernées, et souhaite que la procédure soit définie car Jean DOUSSY (en qualité de membre du Bureau de l'UD) était en charge d'adresser ces courriers et de les faire remonter vers le Président pour avis et transmission à l'IA pour décision de nomination comme DDEN. "Qui doit faire quoi ?"

Le Président précise que lorsque le candidat DDEN relève d'une circonscription dans laquelle une Délégation existe, c'est au Président(te) de la Délégation d'adresser le dossier de candidature et de le transmettre à l'UD, accompagné de son avis. S'il n'existe pas de Délégation, c'est le secrétaire de l'UD qui s'en chargera.

Autres questions posées :

- La Présidente doit-elle **attendre une AT** pour faire remonter la candidature vers l'UD ?
La **réponse est négative**, dès que l'intéressé(e) retourne son dossier, la Présidente appose son avis et transmet à l'UD.

- Peut-on donner suite au dossier si l'intéressé(e) a des difficultés à obtenir un **extrait de casier judiciaire** ?

La **réponse est positive**, compte tenu du contexte difficile pour recruter de nouveaux DDEN et du fait que de nombreux DDEN présents à ce jour n'ont pas fait l'objet de cette mesure et sont souvent connus des autres DDEN.

- Cas d'un candidat DDEN **ancien élu dans la commune** et souhaitant une affectation dans une école de la commune ?

Le Code de l'Education prévoit le cas d'un élu en poste mais pas d'un ancien élu, il convient donc **d'accepter cette demande**.

- Cas d'un candidat DDEN dont **le ou les petits enfants** sont présents dans l'école souhaitée par ce DDEN ?

Le Code de l'Education édicte le cas d'un parent d'élève à priori au sens strict (lien direct) mais pas celui des Grands-parents. Le Bureau a estimé qu'il était préférable de proposer une autre école que celle fréquentée par les petits enfants car la candidature étant proposée après avis du Président(e) de Délégation et du Président de l'UD, il n'était pas souhaitable de s'exposer à un "conflit d'intérêt". Après débat, certains membres font remarquer que les professeurs des Ecoles peuvent exercer si leurs enfants sont présents dans l'école mais également dans leur classe, et des DDEN déjà affectés sont dans cette situation.

Il est décidé de soumettre ce point au vote avec la formulation : **"Il n'est pas souhaitable qu'un candidat DDEN soit affecté dans une école où sont inscrits ses petits-enfants"**

Résultat du vote : **Pour : 2 – Abstention : 1 – Contre : 9**

La proposition est donc rejetée.

Il est demandé si l'UD pouvait transmettre un courrier de remerciements à l'attention de Monsieur CORBIER qui a permis aux DDEN de tenir le stand durant le Salon du livre à MOUANS-SARTOUX.

Le secrétaire est chargé de proposer un courrier au Président de l'UD.

NICE : Alberto BENDELAC fait savoir qu'il y a 3 nouvelles recrues potentielles sur Nice et demande des précisions sur la procédure à suivre. Outre ce qui est énoncé précédemment, il est précisé que quand l'IA a signé la nomination d'un DDEN, l'UD transmet au Président (e) de Délégation pour qu'il procède à l'affectation auprès de l'IEN de la circonscription dans une (ou plusieurs) école (s). Par courtoisie, il est recommandé d'en avertir l'IEN au préalable.

3. - Renouvellement quadriennal :

Théoriquement, un dossier de candidature complet devrait être de nouveau constitué. La Fédération a mis en place une procédure allégée dans le cas d'un DDEN déjà nommé par l'IA. Dans ce cas, le DDEN est interrogé pour savoir s'il souhaite prolonger son mandat ou non.

Toutefois, la procédure devra être formalisée par un accord de l'IA-DASEN. Ce point fera l'objet du rendez-vous ce vendredi 8 novembre 2024 à l'académie, entre le Président, le secrétaire et l'IA.

4. Les rapports de visite ;

Jean-Marie LASORET a rencontré Jean DOUSSY pour une passation de consignes. Jean-Marie transmettra le canevas du rapport 2024 sans modification. Pour mémoire ce rapport "traditionnel" devra être transmis au plus tard le 15 janvier 2025 à l'IEN de la circonscription, au Maire de la commune et une copie sera adressée au Président (te) de la Délégation.

Par ailleurs, Jean-Marie transmettra ultérieurement à chaque DDEN, pour chacune de ses écoles, une version dématérialisée, pratiquement identique au rapport "papier", utilisée au niveau départemental pour élaborer des statistiques.

5. Les concours : Samuel Paty-Se construire citoyen, Les écoles fleuries :

La marche à suivre a été transmise à chaque DDEN par Claude FRAN CART. Il conviendra de prospecter et relancer en fonction des disponibilités de chaque école (projet d'école adapté).

Les remises de prix ne se feront plus au niveau national mais au niveau départemental avec, si possible, une couverture médiatique.

6. Questions financières :

- ✓ Notre trésorier explique que l'UD dispose de 1455€ sur le compte courant et environ 20 000€ sur livret d'épargne.

Les membres du CA font remarquer que cette somme pourrait être utilisée pour dispenser une formation continue avec possibilité d'intervenants extérieurs rémunérés.

Un groupe composé de Dominique SAVE, Michelle MOSNIER, Michelle MESSIN et Gabrièle RAU est constitué afin de définir les thèmes qui nécessiteraient une formation (comme par exemple, l'argent à l'école, la coopérative scolaire, l'OCCE, etc...) Les intervenants appropriés seront ensuite recherchés.

- ✓ Claude FRAN CART transmettra les fiches de frais de déplacements à renseigner aux DDEN et aux membres du CA.

7. L'enquête nationale sur l'école inclusive :

La Fédération a fait part de la diffusion prochaine d'une enquête nationale sur l'école inclusive. Toutefois l'enquête n'est pas encore finalisée à ce jour mais devrait l'être courant novembre.

8. Demande de l'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) :

L'ANATEEP a fait part à Jean-Marc GUSTAVE du besoin de présenter, au nom de cette association, les risques dans les transports scolaires, aux élèves de 6ème dans 4 collèges de l'arrière-pays niçois, notamment ceux de PUGET-THENIERS, COMTE et l'ESCARENNE. Il est demandé aux présidents de Délégation de rechercher si un ou des DDEN seraient intéressés, sachant qu'une petite participation financière leur serait versée en compensation et qu'une formation préalable pourrait être dispensée

Cette intervention se limiterait à une prestation par an entre octobre et décembre. Il est demandé de transmettre les coordonnées des intéressés à Jean-Marc qui les mettra en relation avec M. TREBOSC, secrétaire général de l'association, pour suite à donner.

9. Questions diverses :

Les questions soulevées ont été traitées au fil de l'eau dans les chapitres précédents.

Dates à retenir pour les assemblées trimestrielles des Délégations :

CANNES : Jeudi 21 novembre 2024

CARROS : Jeudi 7 novembre 2024 ;

GRASSE-VDS : Lundi 18 novembre 2024 ;

NICE : Mercredi 13 novembre 2024.

La date prévue pour la prochaine **Assemblée Générale de l'UD 06** est le **mardi 25 mars 2025**. Elle devrait se dérouler au Lycée Auguste Escoffier à CAGNES SUR MER, dans l'attente d'une confirmation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*** ***

Jean MOREAU Président
UD DDEN 06
Tél : 06.80.90.11.82
Email : jmoreaunice@numericable.fr

Jean-Marc GUSTAVE Secrétaire général
UD DDEN 06
Tél : 06.08.26.57.88
Email : jean-Marc.gustave@wanadoo.fr

Site web : www.dden.fr